

Au Gabon, sans aller aussi loin qu'au Bénin, la conférence nationale (27 mars-19 avr. 1990) amorça la rénovation du système politique. Comme dans le cas béninois, elle dut surmonter les réticences du chef de l'État et, passant outre ses projets d'une période de transition de cinq ans avant l'instauration du multipartisme, imposer un projet de démocratie pluraliste. Il faut cependant relever que le président Bongo, à la différence de son homologue béninois, a réussi malgré tout à se maintenir au pouvoir, au prix, il est vrai, de l'abandon de certaines de ses prérogatives. C'est que, en dépit d'une contestation de grande ampleur, la conjoncture, au Gabon, se présentait sous de meilleurs auspices qu'au Bénin, où une situation de banqueroute financière se greffait au malaise politique. Cette donnée explique sans doute en partie la victoire, réelle bien que de justesse, de l'ancien parti unique aux élections législatives gabonaises de septembre et octobre 1990.

Au Congo, enfin, engagé plus tardivement dans un processus analogue, la conférence nationale mit fin, comme au Bénin, à un système de parti unique d'orientation marxiste-léniniste. Un acte fondamental a réorganisé totalement les institutions étatiques, rognant notamment les pouvoirs du chef de l'État au bénéfice du Premier ministre désormais responsable devant un Conseil supérieur de la république. Une période de transition d'un an a été prévue pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution et l'organisation d'élections municipales et locales, législatives et présidentielle.

À quelques nuances près, le schéma de la conférence nationale a connu un large succès. Des pays (Togo et Niger notamment) s'y sont engagés selon un rythme et des modalités spécifiques.

Le deuxième scénario de démocratisation est celui de la transition organisée par le pouvoir lui-même, soit qu'il appelle spontanément la tenue d'une conférence nationale qu'il espère ainsi contrôler, soit, plus fréquemment, qu'il consente à de larges concessions sous l'effet conjugué de la crise économique et des manifestations populaires. Exemple fut, de ce point de vue, le cas de la Côte-d'Ivoire. Rituellement loué pour sa stabilité politique et sa relative prospérité économique, ce pays a connu en 1990 une période d'intense agitation sociale qui, fait notable, n'a pas épargné la personne même du chef de l'État, Félix Houphouët-Boigny. Dans ce contexte, et plutôt que de subir les événements, le régime a entrepris de se réformer de l'intérieur en se convertissant au pluralisme et en organisant des élections présidentielles puis législatives libres. À l'issue de la première, Félix Houphouët-Boigny fut réélu président de la République face au candidat de l'opposition, Laurent Gbagbo, leader du Front populaire ivoirien; les législatives, quant à elles, confirmèrent la bonne tenue du parti présidentiel, le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (P.D.C.I.), qui remporta cent soixante-trois des cent soixante-quinze sièges à pourvoir. Bien qu'il ne faille pas prendre les résultats de ces élections au pied de la lettre (l'opposition ivoirienne a fait état de fraudes massives en faveur des candidats officiels), celles-ci n'en témoignent pas moins de la capacité du régime ivoirien à s'adapter aux évolutions.

Ce processus de libéralisation contrôlée est le schéma vers lequel s'orientèrent de nombreux régimes africains, qu'ils soient de nature civile (Cameroun, Zaïre) ou militaire (Nigeria, Burkina Faso). Il est toujours le même, à quelques nuances près: montée des oppositions, instauration du multipartisme et organisation d'élections libres à plus ou moins brève